

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2014

Réception par le Prefet : 20/10/2014

Publication : 24/10/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-4-2-1

Séance du vendredi 17 octobre 2014

AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNUEL DES OFFICES DE TOURISME NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la mise en place d'une nouvelle politique de soutien au fonctionnement annuel des offices de tourisme ou assimilés haut-rhinois, quel que soit leur statut juridique, telle qu'elle est définie dans le rapport ci-joint,
- décide que les demandes de subvention (dossiers complets) devront parvenir au 30 juin au plus tard de l'année pour laquelle la subvention est demandée, au Département du Haut-Rhin,
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les grilles de notation, actualisées chaque année, et attribuer les aides, dont les montants pourront également être ajustés afin de tenir compte de l'enveloppe financière disponible.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions